

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DDEEES 81 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré Bastille (11e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Carré Bastille (11e) pour l'organisation du Festival Bastille Quartier Libre ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date 15 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Carré Bastille située 38, rue de la Roquette (11e) (21721 - 2015-07527) pour l'organisation du Festival Bastille Quartier Libre. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 23.600 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO